

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 avril 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Monsieur Hervé COURTOIS., Maire, en session ordinaire.

Présents : M. COURTOIS Hervé, Mme GUINET Marie-Cécile, M ; HOARAU Philippe, Mme THORREAU Ghislaine, M. GUINET Nicolas, Mme CORRIGER Sandrine, M. PRUD'HOMME Grégory, Mme DUPONT Marylène, M. PACHECO Antoine, et Mme BRIDET Hélène

Pouvoirs : Mme DUC Géraldine pouvoir à Mme DUPONT Marylène

Secrétaire de séance : Mme DUPONT Marylène

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le :
Et Publication ou notification du :

D2026.04.29 – DESIGNATION DE 2 DELEGUES TITULAIRES ET DE 1 DELEGUE SUPPLEANT REPRESENTANT LA COMMUNE AU COMITE DE TERRITOIRE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine et Marne

Vu les statuts du SDESM et plus précisément ses articles 12 et suivants dont l'article 12.2.2 qui prévoit que « les conseils municipaux des communes adhérentes élisent 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant »

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui siégeront au comité de territoire du SDESM dont dépend la Commune

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DESIGNE comme délégués représentant la Commune d'OBSONVILLE au sein du comité de territoire du SDESM

	titulaires	suppléants
SDESM	Marylène DUPONT	Sandrine CORRIGER

Délibération votée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 1^{er} avril 2026
Le Maire, Hervé COURTOIS

